

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 26 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 19/04/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 19/04/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. DE MALHERBE Raymond, M. DAUDIN Francis à M. CHARDRON Yann

Excusé(s) : M. GENDRON Bernard, M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2024/063 – Régularisation cadastrale - chemin de la Demée

Vu la délibération n° 2024/013 en date du 16 janvier 2024 relative à la régularisation cadastrale de l'emprise du chemin de la Demée et notamment l'acquisition d'une partie de deux parcelles ;

Vu l'actualisation des surfaces, suite au bornage effectué par le Cabinet Axis Conseils, SARL de géomètres experts à la Chartre-sur-le-Loir ;

Considérant la nécessité de modifier les superficies portées dans la délibération n° 2024/013 en date du 16 janvier 2024 citée ci-dessus ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier la délibération n° 2024/013 en date du 16 janvier 2024 relative à la régularisation cadastrale de l'emprise du chemin de la Demée comme suit :

- d'acquérir une partie des parcelles suivantes :

- A n° 1132 en partie pour une superficie de 03a 52 ca (**352m²**) appartenant à M. Jimmy POLLIC et Mme Elodie LAFON

- AB n° 180 en partie pour une superficie de 1a 34 ca (**134 m²**) appartenant à M. et Mme Huber et Laurence OYONO

Les autres termes de la délibération n° 2024/013 en date du 16 janvier 2024 sont inchangés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 29/04/2024
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. DE MALHERBE Raymond